



Paris, le 25 octobre 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Nous lançons un cri d'alerte face à la dégradation dramatique et dangereuse des conditions d'accompagnement des personnes polyhandicapées.

La situation s'aggrave jour après jour du fait que nous n'arrivons plus à remplacer les absences que nous aurions qualifiées auparavant d'ordinaires : arrêt maladie, congé maternité, garde d'enfant qui sont habituellement le quotidien de la gestion d'un établissement médico-social.

Aujourd'hui, nous n'avons pratiquement plus de candidatures, y compris pour des CDI, et quand nous en avons, 9 fois sur 10, le salaire proposé est insuffisant pour retenir le candidat.

Les situations peuvent être diversifiées en fonction des territoires, mais jusqu'à 50% des effectifs médico-sociaux sont vacants dans certaines structures.

Les difficultés de recrutement ne datent pas d'aujourd'hui pour les postes de rééducation (kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes), mais touchent aujourd'hui de façon massive tous les métiers de l'accompagnement dont les personnes polyhandicapées ont un besoin vital pour tous les soins et actes du quotidien : infirmiers, éducateurs, accompagnants éducatifs et sociaux, aides médicopsychologiques...

Leur remplacement par des intérimaires, peu formés aux spécificités du polyhandicap, s'avère être un cercle vicieux. En effet, cela demande un effort supplémentaire pour accueillir et former sans cesse de nouveaux professionnels. C'est une source de démotivation et d'épuisement pour les salariés permanents. C'est une source de maltraitance grave et de mise en danger des personnes accueillies qui ont besoin de repères et de temps pour rentrer en relation et faire confiance. Les conséquences en sont une flambée des troubles du comportement, une augmentation du nombre de crises d'épilepsie, une perte des acquisitions...

Nous craignons la survenue d'un évènement grave, conséquence de la vulnérabilité et de la dépendance absolues des personnes concernées : le manque de personnel formé a également des conséquences sur l'accompagnement médical et la continuité, voire la sécurité des soins.

Beaucoup d'établissements, faute de personnel, ne pouvant plus assurer l'accompagnement au quotidien et la sécurité des personnes polyhandicapées accueillies, sont obligés de demander aux familles de garder leur enfant à leur domicile, les mettant dans des difficultés familiales, professionnelles, sociales extrêmes.

Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons une intervention d'urgence afin d'arrêter cette hémorragie gravissime du personnel des établissements qui met en danger, parfois vital, les personnes polyhandicapées qui y sont accueillies, et leur famille. Un accompagnement aussi spécifique ne peut être laissé à la seule bonne volonté de professionnels -quand ils sont présents- insuffisamment acculturés au polyhandicap.

Une réponse d'urgence pourrait être de permettre aux établissements d'anticiper dès maintenant avec effet rétroactif au 1^{er} octobre le versement du Ségur prévu par l'accord Laforcade au 1^{er} janvier 2022, par le biais de crédits non reconductibles.

Selon les données de la DREES¹, recueillis à travers l'enquête ES Handicap, le personnel en Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) et en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) se montait en 2018 à 42 600 ETP (6 400 ETP en EEAP et 36 200 EPT en MAS).

Le pourcentage du personnel concerné par le Ségur par rapport à l'ensemble du personnel étant de 65% en EEAP et de 76% en MAS, les crédits nécessaires à l'anticipation de l'accord Laforcade au 1^{er} octobre pour les mois d'octobre, novembre, et décembre sont de l'ordre de 11 401 000 euros par mois, soit 34 203 000 euros pour le trimestre.

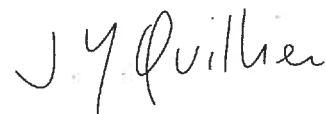
Nous sommes conscients que cette mesure ne suffira pas à elle seule à rétablir un fonctionnement normal dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. En particulier, l'exclusion d'une partie des professionnels travaillant dans ce secteur des mesures du Ségur va très rapidement engendrer des dysfonctionnements majeurs au sein des équipes pluridisciplinaires et une fuite vers d'autres secteurs mieux rémunérés.

Mais nous avons la certitude que la mesure d'urgence que nous demandons permettra d'inverser la tendance actuelle qui conduira, si rien n'est fait, à la fermeture de nombreux établissements et services accueillant des personnes polyhandicapées, engageant des risques vitaux et engendrant des drames personnels et familiaux inacceptables.

Dans l'espoir de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Marie-Christine Tezenas du Montcel,
Présidente



Jean-Yves Quillien
Vice-Président Délégué

¹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/loffre-daccueil-des-personnes-handicapees-dans-les-0>